



## Attendre où aller directement au tribunal

Par **Garcia Anne marie**, le **25/10/2017** à **21:33**

au décès de mon père je constate que mon pere qui vivait à côté de chez mon frère. Lui à donner par testament sa quotité disponible. Mais après renseignement je constate que des Donations ont été faites pour une valeur supérieure à sa part augmenté de la part supplémentaire. De plus mon frère a utilisé les comptes bancaires de papa pour ses besoins propres. A ce jour je n accédé pas àu biens pour les faire évaluer .Je suis dans l'attente des actes de donations et mon avocat me dit d attendre pour aller en justice qu il faut négocier. Que les tribunaux n aiment pas que l on aille directement au tribunal avant de négocier. Mais je connais mon frère il négociera pour ne rien lâcher car normalement ce qui reste èst ma part si je calcule bien les valeurs , lui il a tut eu déjà. Et cela sans compter l argent pris sur les comptes bancaires Que dois je faire .... Merci les biens immeubles qui restent correspondent à ma part si on reprend l ensemble des biens divisés par trois il me reste alors un tier. C est la valeur des biens que mon frere n'a pas et qui sont dans la succession.les donations n ayant pas été prises en compte. Que faire attendre où aller directement au tribunal.merci